**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 63 (1971)

Heft: 4

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Nº 4 Avril 1971 63° année

## La participation - une ancienne revendication syndicale

Par Benno Hardmeier

La longue lutte que les syndicats ont menée pour la justice, la dignité de l'homme et la démocratie est marquée de nombreuses conquêtes. La condition du travailleur a été fortement améliorée. Il faut cependant reconnaître que des objectifs essentiels ne sont pas encore atteints. Le lancement de l'initiative pour la participation est un moyen de réaliser l'un d'eux: un statut plus démocratique de l'entreprise.

Certes, les travailleurs et leurs organisations participent déjà de diverses manières aux décisions. Il suffit de songer au droit d'initiative et de referendum, à la procédure de consultation des associations économiques, à la réglementation collective des conditions de travail, aux institutions paritaires des partenaires sociaux, aux commissions du personnel dans les entreprises et les administrations. Les agents des PTT et des CFF sont représentés au sein des conseils d'administration de ces régies par l'intermédiaire de leurs organisations.

Les travailleurs et leurs syndicats apprécient à leur juste valeur ces possibilités de participer. Mais elles demeurent insuffisantes – tout particulièrement sur le plan de l'entreprise. La porte de l'usine ne doit pas rester fermée à la démocratie. Le patronat ne peut plus ignorer la volonté de participation qui grandit parmi les travailleurs. Ils ne veulent plus être de simples sujets que capital et managers manipulent à leur gré.

Ces derniers temps, les syndicats se sont interrogés de manière tout particulièrement attentive sur les possibilités qui s'offrent d'étendre la participation des travailleurs. Ce problème a préoccupé non seulement l'Union syndicale, mais aussi la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse et l'Association suisse des syndicats évangéliques. En 1969, le congrès de l'Union syndicale a chargé les organes compétents d'élaborer sans tarder l'esquisse d'une conception de la